

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF692

présenté par

M. Fabien Roussel, M. Dufrègne, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Nilor, M. Peu, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Écologie	0	0
Compétitivité	0	1
Cohésion	0	0
Revalorisation des minima sociaux et de l'AAH (<i>ligne nouvelle</i>)	1	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à minorer en AE et en CP l'action 06 « Commande militaire » du programme 363 « Compétitivité » et pour abonder un nouveau programme nommé « Revalorisation des minima sociaux et de l'AAH ».

Cet amendement d'appel vise à proposer une mesure de soutien aux plus précaires, qui sont les grands oubliés de ce plan de relance. Ainsi, nous proposons avec cet amendement de revaloriser les minimas sociaux à hauteur de 50 % du salaire médian, et notamment le RSA.

Cette mesure, qui coûterait 7 milliards d'euros, semble aujourd'hui essentielle, à l'heure où la pauvreté grandit et devrait atteindre 10 millions de personnes d'ici la fin de l'année d'après le secours populaire.